

Mode d'emploi du fabricant RE ZRO®

RE-ZRO Limited (Numéro 12742122) à :
1 Vincent Square, Londres, SW1P 2PN, Royaume Uni

Les protections RE ZRO® sont des Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour les motocyclistes, et répondent à la norme « EN 1621 – Vêtements de protection contre les chocs mécaniques pour motocyclistes » ; EN 1621-1:2012 (Protections des articulations des membres pour motocyclistes). Les protections ont été déclarées conformes aux exigences de base en termes de santé et de sécurité énoncées dans la réglementation européenne (UE) relative aux EPI 2016/425 et dans la réglementation britannique sur les EPI 2016/425 incluses dans la loi britannique et modifiées.

Examen de type UE réalisé par : SATRA Technology Europe, Ltd., Bracetown business park, Clonee, Co. Meath D15 YN2P, Irlande

Validation de type UKCA réalisée par : SATRA Technology Centre Ltd., Wyndham Way, Kettering, Northamptonshire NN16 8SD, Royaume Uni

La Déclaration de conformité **EU/UKCA** est accessible sur le site www.re-zro.com/declaration-of-conformity

MODE D'EMPLOI

INSTALLATION

Les protections RE ZRO® ont été conçues pour être portées dans une poche adaptée à l'intérieur d'un vêtement extérieur approprié et peuvent être glissées dans la poche en plaçant la mention CE/UKCA côté corps, sauf indication contraire dans le tableau « Protections concernées par ces informations ».

Le fait d'ajouter des protections certifiées EU/UKCA à un vêtement ne signifie pas que tout le vêtement soit certifié EU/UKCA.

Choisissez des protections qui soient à la bonne taille et confortables quand vous êtes dans votre position de conduite normale.

L'utilisateur doit toujours vérifier que les protections sont insérées dans le bon sens dans la poche du vêtement. Ces produits ne doivent pas être portés séparément ou portés directement sur la peau ou sur un vêtement.

Les protections doivent toujours être portées sur les membres pour lesquels elles sont conçues. Lorsqu'elles sont correctement positionnées, la partie "supérieure" des protections doit être celle avec le plus grand rayon, qui couvre l'articulation et suit la forme du membre dans sa longueur. Les protections ne doivent pas être tournées à 90° ou 180° car elle n'offriront plus à l'utilisateur le niveau de protection adéquat.

ZONES DE PROTECTION

Ces protections protègent les parties grisées sur les images A.1 et A.2.

RANGEMENT ET ENTRETIEN

Les protections RE ZRO® doivent être rangées dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, et des objets pointus ou tranchants.

Il faut régulièrement vérifier les protections avant de les utiliser pour s'assurer qu'il n'y a pas de traces d'usure et / ou d'endommagement ; si c'est le cas, les protections doivent immédiatement être remplacées.

Une fois que vous ne vous en servirez plus, consultez les organismes locaux / nationaux pour vous renseigner sur les possibilités de recyclage. Les matériaux de base des protections RE ZRO® sont indiqués sur chaque protection. S'il n'est pas possible de les recycler, les protections doivent être jetées sans que cela nuise à l'environnement.

NETTOYAGE

Pour éviter de les endommager, les protections doivent être retirées des vêtements avant lavage ou nettoyage. Si elles sont sales, nettoyez-les délicatement avec un chiffon doux imbibé d'eau froide uniquement. Laissez-les sécher à l'air libre et à l'abri du soleil ou des sources de chaleur avant de les remettre dans le vêtement.

ATTENTION !

Les protections RE ZRO® ne protègent pas contre les blessures survenues suite à un impact très violent, une torsion, une flexion, une pénétration ou un écrasement, et ne peuvent pas empêcher les accidents mortels.

Les protections RE ZRO® ont été conçues conformément à la norme EN 1621-1: 2012 pour protéger les motocyclistes contre les blessures mineures causées par les chocs causés par un objet contondant.

Le revendeur et le fabricant ne pourront pas être tenus responsables des blessures ou de toute autre réclamation en cas d'utilisation autre que celle pour laquelle les protections sont conçues, y compris les cas de modifications, actions ou expositions non autorisées.

Ne pas utiliser les protections RE ZRO® dans d'autres conditions que celles pour lesquelles elles ont été certifiées.

Il se peut que ce produit n'offre pas une protection efficace à des températures inférieures à -20 °C ou supérieures aux conditions ambiantes.

Les protections peuvent être temporairement pliées pour les installer et les retirer plus facilement, mais les protections RE ZRO® ne doivent pas être tordues ou pliées pendant l'utilisation, le rangement ou le transport. Ne pas les placer sous des objets lourds qui pourraient les endommager. Ne pas les manipuler autrement que comme elles sont censées être utilisées. Ne pas les exposer à des produits chimiques, des substances dangereuses ou des flammes qui pourraient contaminer le produit et compromettre le niveau de protection.

Aucun équipement de protection individuelle (EPI) ne peut offrir de protection exhaustive contre les blessures. Les protections dorsales ne peuvent pas prévenir les blessures à la colonne vertébrale. Les protections dorsales centrales n'offrent pas de protection scapulaire. Les protections lombaires ne protègent pas le haut du dos. L'utilisateur consent de ce fait à dégager le fabricant de toute responsabilité en cas de blessure.

L'utilisateur doit éviter de choisir des protections thoraciques, dorsales et / ou des épaules qui soient trop grandes car cela pourrait gêner le port du casque, entraînant ainsi des conditions de conduite dangereuses.

Nb : ces produits ne contiennent aucune substance nocive telles que des allergènes ou des cancérigènes pouvant nuire à la santé de l'utilisateur

IDENTIFICATION DU PRODUIT

CLE

- I. Identification / Marquage du produit (Produits conformes aux révisions ultérieures de la norme).
- II. Identification / Marquage du produit, produits de protection des membres conformes à la norme EN 1621-1:2012.
- III. Caractéristiques matérielles du produit.
- IV. Protections concernées par ces informations.
- V. Nom du produit.
- VI. Norme à laquelle ce produit est conforme.
- VII. Équipement de protection pour motocyclistes (ISO7000-2618).
- VIII. Le style de la protection indique la zone couverte (S = Épaule, E = Coude, K = genou et partie supérieure du tibia, H = hanche et K+L = genou, partie supérieure et médiane du tibia). Les protections de type B sont plus grandes et optimisées (mais pas exclusivement) pour les motocyclistes plus grands. Les protections de type A sont plus petites et optimisées (mais pas exclusivement) pour les motocyclistes plus petits.
- IX. Le niveau de protection CE et les standards définis pour les normes UKCA, EN 1621-1, EN 1621-2 et EN 1621-3:2018 comprennent 2 niveaux de performance.
- X. Test à basses températures – Si mentionné dans cette illustration, cela signifie que le produit a satisfait aux tests d'impact à -10°C.
- XI. Test à hautes températures – Si mentionné dans cette illustration, cela signifie que le produit a satisfait aux tests d'impact à 40°C.

- XII.** La mention "CE" indique la conformité aux exigences en termes de santé et de sécurité décrites dans l'annexe II de la réglementation européenne sur les équipements de protection individuelle (UE) 2016/425 et / ou dans l'annexe II de la directive européenne sur les équipements de protection individuelle 89/686/CEE. L'ensemble des informations est disponible sur www.re-zro.com/declaration-of-conformity
- XIII.** La mention "UKCA" (UK Conformity Assessed) indique la conformité à la réglementation britannique. L'ensemble des informations est disponible sur www.re-zro.com/declaration-of-conformity
- XIV.** La mention « Consultez le mode d'emploi » indique à l'utilisateur qu'il doit se référer au mode d'emploi fourni.
- XV.** Conseils de nettoyage.
- XVI.** Force moyenne transmise maximale (kN) enregistrée lors du test.
- XVII.** S'il y a un chiffre, cela signifie que les protections ont été testées à -20°C et peuvent donc être utilisées pour les sports de neige jusqu'à cette température. Le chiffre indique le niveau de performance auquel le produit répond.
- XVIII.** La présence d'un 'R' indique que les protections ont été certifiées réversibles.
- XIX.** Dimensions du produit.
- XX.** Indique que le produit est renforcé avec du TOTO-TOA®. Consultez www.toa.eco pour plus de détails.
- XXI.** Indique la matière de base du produit. A consulter pour le recyclage.
- XXII.** Indique si le matériel peut être recyclé ou pas. Veuillez consulter votre organisme de recyclage local / national pour plus d'informations. (En vous référant au code du matériau cf. XXI).